



Commune de la Côte-aux-Fées

Les Bolles-du-Temple 12 / 2117 La Côte-aux-Fées
032 886 51 80

Course des aînés

Mercredi 10 septembre 2025

Aux personnes de la localité en âge AVS

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Le Conseil communal de La Côte-aux-Fées est heureux de vous inviter à la course des aînés qui aura lieu en autocar le mercredi 10 septembre 2025.

Le programme sera le suivant :

07h45 **Rassemblement devant la maison de Commune**
08h00 **Départ**

Nous partirons de La Côte-aux-Fées à 8h00, direction Yverdon, Lausanne, Chexbres et le Lac de Bret pour un arrêt café-croissant à 09h15 au Restaurant du Lac de Bret (offert par la Commune). Nous reprendrons la route pour arriver à la Laiterie d'Orsières à 11h00, où une visite guidée nous attendra puis partagerons un repas raclette à midi (boissons à charge des participants). Le car repartira à 15h00 en direction de Vevey, via Martigny pour une visite libre de la ville à 16h00. Enfin, le retour vers La Côte-aux-Fées s'effectuera à 17h00 en passant de nouveau par Lausanne et Yverdon, avec une arrivée prévue aux alentours de 18h30.

La participation financière, qui sera encaissée au départ du car, est la suivante :

Domicilié (e) à La Côte-aux-Fées (âge AVS)	Fr. 20.-
Résidant (e) secondaire à La Côte-aux-Fées (âge AVS)	Fr. 30.-
Non domicilié (e) à La Côte-aux-Fées et/ou non âge AVS	Fr. 70.-

Nous vous prions de vous inscrire au bureau communal, mais au plus tard **d'ici le 21 août 2025**.

Dans l'agréable attente de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, Chers amis, nos salutations les meilleures.

CONSEIL COMMUNAL



Course des aînés

**Bulletin d'inscription à retourner au plus vite au bureau communal
au plus tard jusqu'au jeudi 21 août 2025**

La ou les personne(s) soussignée(s) participera(ont) à la course des aînés du 10 septembre 2025.

☐ Madame / ☐ Monsieur Prénom : Nom :

☐ Madame / ☐ Monsieur Prénom : Nom :

Je désire que l'on vienne me (nous) chercher à domicile (**cocher ci-dessous ce qui convient**) :

☐ OUI

☐ NON

La Côte-aux-Fées, le

Signature

